

Via pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2014 approuvant l'urbanisme du P.L.U.
Le Maire,
Jean-Marie JANSSENS

Echelle
1 / 5 000^e

Plan des servitudes d'utilités publiques
Territoire communal nord
5.4.b

Source : réalisation par la Direction Départementale des Territoires 41

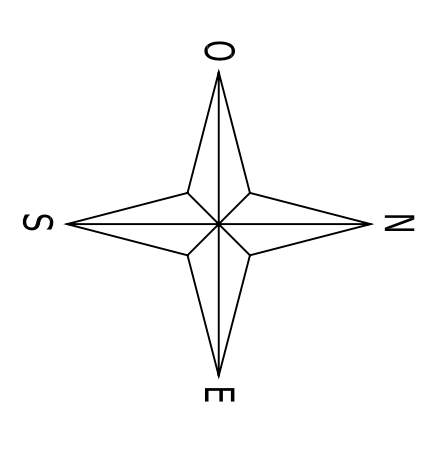
NOTA
Le degré de représentation des SUP figurant sur ce plan étant limité par l'échelle de ce dernier, il importe si nécessaire, de se rapprocher du service gestionnaire pour obtenir tout renseignement complémentaire sur l'implémentation exacte des ouvrages.

LEGENDE

	AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques
	AC2 - Servitudes de protection des sites et monuments naturels classés ou inscrits
	AS1 - Périmètre de protection des eaux potables et minérales
	EL5 - Servitudes de visibilité sur les voies publiques
	EL7 - Servitudes d'alignement
	I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
	JS1 - Servitudes de protection des installations sportives
	PT1 - Servitudes de transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
	PT2 - Servitudes de transmissions radio-électriques concernant la protection contre les émetteurs
	T1 - Servitudes relatives aux câbles de fer

NOTA
Pour toute servitude liée à un risque majeur (inondation, mouvement de terrain etc...) se reporter au document spécifique joint.

Source : réalisation par la Direction Départementale des Territoires 41



Forage " La Bonneherie "
Périmètre de protection immédiate

Périmètre de protection rapprochée